

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1965-1966

Annexe au procès-verbal de la séance du 2 novembre 1965.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1),
sur le projet de loi de finances pour 1966, ADOPTÉ PAR
L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME I

Finances et Affaires économiques.

AFFAIRES ECONOMIQUES

Par M. Raymond BRUN,

Sénateur.

(1) *Cette commission est composée de : MM. Jean Bertaud, président ; Paul Mistral, Etienne Restat, Joseph Yvon, Henri Cornat, vice-présidents ; René Blondelle, Auguste Pinton, Joseph Beaujannot, Jean-Marie Bouloux, secrétaires ; Louis André, Octave Bajeux, Auguste Billiemaz, Georges Bonnet, Amédée Bouquerel, Robert Bouvard, Marcel Brégégère, Raymond Brun, Michel Champleboux, Michel Chauty, Henri Claireaux, Emile Claparède, Maurice Coutrot, Léon David, Alfred Dehé, Roger Delagnes, Henri Desseigne, Hector Dubois, Jacques Duclos, Emile Durieux, Jean Errecart, Jean Filippi, Marcel Fortier, Victor Golvan, Léon-Jean Grégory, Roger du Halgouet, Yves Hamon, René Jager, Eugène Jamain, Michel Kauffmann, Henri Lafleur, Maurice Lalloy, Robert Laurens, Marcel Lebreton, Modeste Legouez, Marcel Legros, Henri Longchambon, Georges Marrane, Louis Martin, François Monsarrat, André Morice, Charles Naveau, Gaston Pams, Guy Pascaud, François Patenôtre, Marc Pauzet, Paul Pelleray, Lucien Perdereau, Jules Pinsard, Henri Prêtre, Eugène Ritzenthaler, Maurice Sambron, Robert Schmitt, Abel Sempé, Charles Stoessel, Charles Suran, René Toribio, Henri Tournan, Raoul Vadepiéd.*

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 1577 et annexes, 1588 (tomes I à III et annexe 13), 1594 (tomes VIII et IX) et In-8° 423.

Sénat : 30 et 31 (tomes I, II et III, annexe 14) (1965-1966).

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction : Examen des crédits.....	3
I. — La réorganisation administrative du Ministère des Finances et des Affaires économiques.....	6
II. — L'information économique.....	9
1° L'accroissement des tâches de l'I. N. S. E. E.....	9
2° Le regroupement des publications de l'I. N. S. E. E.....	10
3° Les travaux de recensement.....	13
III. — L'évolution des prix et le plan de stabilisation.....	17
1° La mesure de l'évolution du coût de la vie.....	17
2° L'évolution du coût de la vie.....	18
A. — L'évolution de l'indice des prix de détail.....	18
B. — Les dérogations apportées au plan de stabilisation.....	19
C. — Les contrats de stabilité.....	22
IV. — L'action des pouvoirs publics sur la distribution commerciale.....	25
1° Considérations générales.....	25
2° La Commission des Comptes commerciaux de la Nation.....	26
3° La politique de crédit en faveur des petites et moyennes entreprises.....	27
4° L'encouragement aux recherches dans le domaine commercial.....	28
5° L'assistance technique au commerce et l'enseignement commercial.....	30
6° L'aide aux organisations de consommateurs.....	33
7° Le téléx-consommateurs.....	34
V. — Les échanges extérieurs.....	36
1° L'évolution globale.....	36
2° L'analyse des résultats par zones géographiques.....	38
3° Le Centre national du commerce extérieur.....	44
4° Les organismes d'expansion économique à l'étranger.....	47
Conclusion.....	49

ANNEXES

ANNEXE I. — Evolution de l'indice des prix de détail sur lequel est indexé le S. M. I. G. (129 articles).....	52
ANNEXE II. — Indice des prix à la consommation des familles de condition modeste (259 articles).....	53
ANNEXE III. — Balance des échanges avec les pays hors zone franc.....	54
ANNEXE IV. — Balance des échanges avec les pays étrangers par catégorie de produits.....	55
ANNEXE V. — Structure des échanges avec les pays de la zone franc par catégorie de produits.....	56

Mesdames, Messieurs,

La Commission des Affaires économiques et du Plan s'est saisie pour avis de la Section II — Services financiers — du budget du Ministère des Finances et des Affaires économiques, afin d'examiner les chapitres de ce budget concernant l'Institut national de la Statistique et des Etudes économiques et les travaux de recensement, ceux relatifs à l'action économique de l'Etat dans le domaine du commerce intérieur (chap. 44-80 à 44-82), enfin les crédits affectés aux relations économiques extérieures et à l'expansion économique à l'étranger (chap. 44-84 et 44-85).

Les crédits de fonctionnement de l'Institut national de la Statistique et des Etudes économiques atteignent 61.922.923 F et sont ainsi en augmentation de 3.375.543 F. Cette augmentation résulte, pour près des deux tiers (1.997.228 F), de mesures acquises et, pour un peu plus d'un tiers (1.207.071 F), de mesures nouvelles. Cette dernière augmentation est due essentiellement à un accroissement de l'activité de l'I. N. S. E. E. qui entraîne une augmentation des dépenses de personnels (création de 64 emplois) (1).

Les crédits affectés aux travaux de recensement (chap. 34-87) ont été augmentés de 291.591 F par rapport à 1965 et atteignent 12.151.591 F.

Cet ajustement est justifié :

— à concurrence de 150.000 F, par l'exécution d'un recensement annuel des agents de l'Etat et des collectivités locales, l'emploi dans ce secteur important étant actuellement suivi de manière très imparfaite ;

— à concurrence de 50.000 F, par la réalisation d'une enquête sur les intentions d'achats des particuliers à l'automne 1966 ; cette enquête est effectuée, actuellement, en janvier et juin de chaque année et une nouvelle enquête serait précieuse pour disposer d'informations conjoncturelles propres à la demande des ménages pour le deuxième semestre ;

— à concurrence de 91.591 F, par des enquêtes spéciales aux départements d'Outre-Mer pour suivre les prix et en particulier les budgets de famille.

(1) Cf. fascicule Finances et Affaires économiques. II. — Services financiers, page 79.

Quant aux crédits regroupant l'action économique de l'Etat dans le domaine du commerce intérieur et extérieur et rassemblés sous les chapitres 44-80 à 44-85, leur montant a diminué de près de 6 millions puisqu'ils sont passés de 70.127.230 F à 64.167.230 F. Cette diminution est d'ailleurs due uniquement à la réduction des crédits de garantie de prix à l'exportation.

Les crédits d'encouragement aux recherches dans le domaine commercial (300.000 F) et d'aide aux organisations de consommateurs (300.000 F), sont restés inchangés par rapport à 1965, tandis que ceux affectés à l'assistance technique au commerce et à l'enseignement commercial sont en augmentation de 140.000 F, passant de 2.460.000 F à 2.600.000 F. Cette augmentation est justifiée :

— à concurrence de 90.000 F, par les besoins sans cesse croissants en matière de perfectionnement et de promotion des commerçants et de leur personnel qui nécessitent un ajustement de la dotation au titre de la productivité commerciale ;

— et à concurrence de 50.000 F par l'expansion des écoles spécialisées existant actuellement et la création de trois nouvelles écoles.

De même, le chapitre 44-84 qui rassemble les subventions pour l'expansion économique à l'étranger, est en augmentation de 3.900.000 F et atteint 25.967.230 F.

Cet accroissement résulte d'un accroissement de la participation de l'Etat aux dépenses du Centre national du commerce extérieur, justifié par le renforcement de l'action administrative dans le domaine de l'expansion économique à l'étranger.

Dans le cadre de l'action décidée par le Gouvernement en vue du développement des exportations, le Centre national du commerce extérieur devra :

— intensifier l'action menée en province en faveur des exportations ;

— entreprendre en liaison avec les groupements professionnels intéressés une campagne de promotion des ventes sur les marchés les plus intéressants ;

— recruter pour l'étranger une équipe de prospecteurs spécialement chargés de déceler les nouvelles possibilités d'exportation ;

— moderniser son appareil de documentation afin d'en améliorer l'exploitation.

Quant au chapitre 44-85 relatif aux garanties de prix dont peuvent être assorties les opérations d'exportation et de prospection des marchés étrangers, il est en diminution de 10 millions, passant de 45 à 35 millions. Cette diminution est justifiée par le Gouvernement comme correspondant à l'ajustement aux besoins réels des crédits relatifs aux garanties de prix à l'exportation.

Votre Rapporteur, sans s'attarder davantage sur ces crédits qui font l'objet d'un examen attentif du Rapporteur de la Commission des Finances, se bornera à examiner un certain nombre de problèmes d'ordre économique, en liaison directe avec les crédits qui viennent d'être évoqués, à savoir l'activité de l'Institut national de la Statistique et des Etudes économiques et l'orientation des travaux de recensement, l'action des pouvoirs publics tant en ce qui concerne la distribution commerciale que les organisations de consommateurs, l'évolution des prix dans le cadre du plan de stabilisation, enfin, celle des relations économiques extérieures à la fois sur le plan de la balance commerciale de la France et en ce qui concerne les organismes contribuant à l'expansion économique à l'étranger.

Auparavant, votre Rapporteur croit cependant opportun de rappeler les modifications apportées à l'organisation administrative du Ministère des Finances et des Affaires économiques durant l'année 1965.

I. — La réorganisation administrative du Ministère des Finances et des Affaires économiques.

La structure du Ministère des Finances et des Affaires économiques a fait l'objet, au mois de mars 1965, d'importantes transformations. Les modifications apportées à cette administration ont été guidées à la fois par un souci de rationalisation et de mise à jour de structures dépassées par l'évolution de la réglementation et des transformations constatées dans l'activité économique du pays au cours de ces dernières années, et également par la volonté d'affirmer davantage l'importance du calcul économique et des liens entre les données économiques et financières.

Ces modifications ont consisté essentiellement dans :

- la suppression de la Direction des Finances extérieures ;
- la fusion entre la Direction des Affaires commerciales et la Direction générale des Prix et des Enquêtes économiques ;
- la transformation du Service des Etudes économiques et financières en Direction de la Prévision.

A. — *La suppression de la Direction des Finances extérieures.*

Par suite de la libéralisation des échanges, il est apparu que l'existence d'une direction spéciale pour les finances extérieures ne se justifiait plus. La suppression de cette direction a permis de mettre un terme au partage devenu artificiel de certaines attributions et notamment de reconnaître la compétence générale de la Direction du Trésor dans le domaine monétaire, et celle de la Direction des Relations économiques extérieures en ce qui concerne les marchés étrangers. Pour les mêmes motifs, l'Inspection et le Contrôle des changes ont été dévolus à la Direction générale des Douanes et Droits indirects, l'exécution des dépenses publiques à l'étranger à la Direction de la Comptabilité publique, le budget des organismes internationaux à la Direction du Budget et la gestion du personnel des agences financières à l'étranger à la Direction du Personnel.

C'est donc la transformation de l'activité économique du pays, et notamment des conditions dans lesquelles ont évolué les échanges extérieurs, qui justifie cette suppression et l'on ne peut qu'approuver l'effort de rationalisation qui en est résulté.

B. — *La fusion entre la Direction générale des Prix
et des Enquêtes économiques
et la Direction des Affaires commerciales.*

L'évolution économique et réglementaire avait rendu en partie périmées des structures remontant à l'époque de la Libération et des chevauchements s'étaient révélés entre les attributions des deux directions. Là également, un effort de rationalisation a abouti au regroupement en une même direction de toutes les questions d'économie intérieure générale dans le même temps où la Direction des Relations économiques extérieures devenait seule compétente pour les affaires de même nature intéressant l'économie internationale. Cette fusion a permis par ailleurs, de faire disparaître les dualités d'attributions entre certains bureaux des deux anciennes directions et de rendre par conséquent à la fois plus efficace et moins onéreuse l'intervention de l'Administration dans ces domaines.

C. — *La promotion du Service des Etudes économiques
et financières en Direction de la Prévision.*

La nouvelle importance donnée au Service des Etudes économiques et financières devenu Direction de la Prévision tend à placer les pouvoirs publics dans les meilleures conditions possibles pour prendre leurs décisions d'ordre économique et financier.

La nouvelle direction sera donc l'instrument de préparation de ces décisions et aura naturellement à connaître des projets de dépenses, d'investissements ou de réforme ayant une importance ou présentant une complexité suffisante pour nécessiter une étude économique de caractère général, en complétant des études habituellement effectuées. Ce faisant, elle devra progressivement constituer un corps de connaissances et de méthodes aux fins de rendre plus systématique et plus aisé l'examen des éléments des décisions à prendre.

Elle devra donc insérer ses travaux dans le cadre des analyses et des projections synthétiques qui visent à éclairer l'action gouvernementale dans le domaine économique :

— la préparation des budgets économiques annuels constituera avec la participation à l'élaboration des comptes économiques une de ses responsabilités principales, comme c'était le cas pour

l'ancien Service des Etudes économiques et financières, en étroite liaison avec l'I. N. S. E. E. ;

— la Direction de la Prévision continuera, comme par le passé le faisait le S. E. E. F., et en liaison avec l'I. N. S. E. E., à participer à la préparation du Plan, notamment sous son aspect financier. Elle s'attachera, à ce titre, à animer, au sein de l'Administration des Finances, l'étude des contraintes financières qui apparaissent lors de son élaboration et commandent sa réalisation ;

— en matière de comptabilité économique, elle constituera un relais ou un réalisateur utile dans différents cas où elle est proche des sources d'information (budgets publics, opérations financières, échanges extérieurs).

On aurait pu craindre qu'une concurrence s'instaurât entre les tâches assumées par le Commissariat général du Plan et celles qui sont dévolues à la Direction de la Prévision. Mais dans la structure actuelle, le Commissariat général du Plan a pour mission la plus élevée de fixer les objectifs vers lesquels doit tendre le développement ; à cette fin, il s'efforce de coordonner les rythmes de croissance des différentes branches de la production et des échanges.

La Direction de la Prévision répond au contraire à des besoins différents. Son rôle consiste à analyser les conséquences, à court et à long terme, des différentes mesures prises par les pouvoirs publics dans les domaines économiques et financiers, en mettant en œuvre ou en perfectionnant les méthodes modernes de comptabilité, d'analyse et de recherche et en exploitant les données fournies par l'I. N. S. E. E.

La Direction de la Prévision apparaît donc comme un intermédiaire naturel entre le Commissariat du Plan et les grandes directions du Ministère des Finances et devra aider à situer les différents problèmes d'ordre financier dans le cadre général que trace l'analyse systématique des interdépendances économiques.

Une activité différenciée et complémentaire appartient donc à la fois à l'I. N. S. E. E. qui fournit essentiellement les données d'ordre économique et statistique, au Commissariat général du Plan qui oriente le développement économique du pays, et à la Direction de la Prévision, instrument de politique économique et financière.

II. — L'information économique.

1° L'ACCROISSEMENT DES TACHES DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ÉCONOMIQUES

Le projet du V^e Plan définit dans son chapitre 1^{er} « le cadre général de la stratégie qui sera mise en œuvre pour tenir compte de l'évolution effective de l'économie et réagir, le cas échéant, contre des écarts défavorables importants et non compensés », et estime notamment que cette stratégie de l'expansion équilibrée nécessite « une meilleure connaissance de la vie économique ».

« Déjà, la préparation du IV^e Plan avait mis en évidence les faiblesses et les lacunes de notre information sur la vie économique. L'appréciation annuelle de la progression du Plan, notamment par l'examen des Comptes de la Nation, et l'analyse détaillée de la situation conjoncturelle souffrent également des imperfections de la description statistique de l'économie. »

Le Gouvernement est d'ailleurs conscient des faiblesses et lacunes de l'information économique et son action tend depuis plusieurs années à développer l'appareil statistique français, base d'une information économique valable.

C'est ainsi, notamment, que le projet de loi de finances pour 1966 prévoit la création de 50 emplois nécessaires pour réaliser le programme de travail de l'I. N. S. E. E.

Cette création d'emplois, qui entraîne une dépense de 1.123.600 F, est « la condition première du développement de l'information statistique et économique qui réside dans l'augmentation progressive de l'effectif de l'I. N. S. E. E. en personnel technique » (1).

Les tâches permanentes de l'Institut national de la statistique et des études économiques, qui s'accroissent au fil des années, se doublent de nouveaux besoins relatifs tant à la réalisation et à l'exploitation à des fins économiques des statistiques brutes qu'à l'amélioration des travaux de synthèse économique (préparation des documents de synthèse du plan, établissement des comptes

(1) Cf. fascicule Finances et Affaires économiques. II. — Services financiers, page 78.

nationaux rétrospectifs et prospectifs, élaboration des études conjoncturelles). Dans le même temps doivent être développées les recherches statistiques en matière de revenus, notamment pour l'élaboration des conseils techniques de l'organisme de constatation des salaires prévu au sein des entreprises nationalisées.

Indépendamment de ces travaux concernant la Métropole, l'I. N. S. E. E. doit effectuer des enquêtes spéciales dans les départements d'outre-mer pour suivre les prix et en particulier les budgets de famille.

La loi de finances pour 1966 prévoit également un renforcement des effectifs dans les départements d'outre-mer (création de 14 emplois), assorti d'un ajustement des crédits de matériel. Or, dans le temps même où les crédits budgétaires octroyés à l'I. N. S. E. E. sont accrus et où l'activité de cet organisme semble devoir être développée, on observe une certaine contraction de l'information économique diffusée par cet Institut.

2° LE REGROUPEMENT DES PUBLICATIONS DE L'I. N. S. E. E.

Selon les Pouvoirs publics, l'I. N. S. E. E. disposait de publications trop nombreuses qui répondaient mal aux besoins actuels de diffusion de l'information statistique et économique. La réorganisation décidée a répondu aux principes suivants :

- regrouper dans un nombre restreint de publications les études ou statistiques précédemment publiées par l'I. N. S. E. E. ;
- ne réduire en aucun cas le volume des informations diffusées ;
- publier chaque mois, à date fixe, toutes les données disponibles permettant de faire le point de la situation économique en disposant des informations les plus récentes.

En conséquences, les dispositions suivantes ont été prises :

1° Les revues *Etudes statistiques* et *Etudes et conjoncture* ont été fusionnées dans une revue unique ayant pour titre *Etudes et conjoncture, revue mensuelle de l'I. N. S. E. E.* La répartition des études entre les deux publications était en effet parfois arbitraire. De plus, la périodicité trimestrielle d'*Etudes statistiques* ne permettait pas de diffuser rapidement des résultats qui souvent méritaient d'être portés, dans de courts délais, à la connaissance du public.

Chaque livraison d'*Études et conjoncture*, revue mensuelle de l'I. N. S. E. E., comporte désormais un supplément qui contient les résultats des enquêtes récentes de l'I. N. S. E. E. des études d'actualité ou des notes sur la situation et les perspectives de l'économie française ;

2° Le *Bulletin hebdomadaire de statistiques* a été supprimé mais toutes les statistiques hebdomadaires ou mensuelles qu'il contenait sont publiées chaque mois dans le *Bulletin mensuel de statistique*.

Enfin, les renseignements généraux relatifs à l'Outre-Mer et aux Pays africains de la zone franc ne font plus l'objet de publications spéciales mais sont publiés désormais dans le *Bulletin mensuel de statistique*.

Cette réorganisation était sans doute nécessaire, mais on a pu remarquer qu'à la fin de 1964 et au début de 1965, l'I. N. S. E. E. n'assortissait plus d'aucun commentaire les résultats de l'enquête faite auprès des chefs d'entreprise. Le fait vaut d'être souligné car, de longue date, l'I. N. S. E. E. avait coutume d'accompagner les résultats chiffrés d'explications les précisant.

C'est ainsi que depuis plusieurs mois, ses statisticiens avaient insisté sur la probabilité d'une stagnation de la production industrielle à partir de la fin de 1964 ou du début de 1965.

La raison explicative de ce changement est que les chefs d'entreprise auraient été trop influencés, au moment de prendre une décision économique importante, notamment en matière d'investissements, par le climat et les tendances reflétés par les commentaires publics sur la situation des diverses branches. Il est possible que le tableau trop fréquemment publié d'une situation qui se détériore ait pour effet d'accélérer cette détérioration, mais il faut bien reconnaître que le fléchissement de la conjoncture constaté à la fin de l'an dernier et au début de cette année n'était pas le fait des commentaires des experts de l'I. N. S. E. E. mais le résultat, d'ailleurs voulu, du plan de stabilisation qui visait à stopper la hausse des prix en ralentissant l'expansion.

En outre, si le regroupement des publications de l'I. N. S. E. E. était, d'une manière générale, justifié, il est incontestable que la disparition du bulletin hebdomadaire de statistiques supprime la mention, semaine par semaine, d'un certain nombre de renseignements très utiles afférents aussi bien à l'activité économique générale ou des différents secteurs, qu'aux prix des produits alimentaires.

Sans doute, ce bulletin hebdomadaire faisait-il plus souvent apparaître des hausses que des baisses en ce qui concerne ces produits et ses séries de cours ne pouvaient-elles être considérées comme des indications parfaitement représentatives du niveau et de l'évolution des prix. On peut toutefois estimer que les supprimer ne constitue pas une amélioration.

Ainsi peut-on se demander s'il n'y a pas une main-mise accrue du Ministère des Finances sur l'Institut national de la Statistique et des Etudes économiques et si celui-ci n'a pas perdu une partie de son indépendance.

Créé au Ministère de l'Economie nationale par la loi de finances du 27 avril 1946 (art. 32), l'Institut national de la Statistique et des Etudes économiques a pour attributions, notamment « d'entreprendre à la demande du Gouvernement et des administrations publiques, et éventuellement de personnes physiques ou morales de droit privé, des recherches et études sur les questions statistiques et économiques ». En outre, « les fonctionnaires de l'Institut national prêtent serment. Le personnel de toutes catégories de l'Institut national est tenu au secret professionnel ».

Le champ d'activité de l'I. N. S. E. E. ainsi que les dispositions que nous venons de rappeler relatives aux fonctionnaires, font de l'Institut national un organisme d'une nature particulière, différente de celle d'une direction classique de ministère et requérant à la fois l'indépendance et l'objectivité. Cette indépendance a été assurée aussi longtemps qu'a existé, au quai Branly, un Ministère de l'Economie nationale ou des Affaires économiques ou un Secrétariat d'Etat aux Affaires économiques ou au Commerce extérieur. Il ne faudrait pas que le rattachement direct de l'I. N. S. E. E. au Ministère des Finances puisse faire mettre en doute son indépendance. Celle-ci est nécessaire comme fondement de l'objectivité de l'information économique fournie par cet institut, mais elle est nécessaire également au Gouvernement. Il ne faudrait pas, en effet, que la coexistence de l'I. N. S. E. E. et de la Direction générale des Impôts dans le même département ministériel puisse asseoir dans le public l'idée que la statistique n'est plus totalement indépendante du fisc.

Que la presse ait publié en son temps : « L'information économique au crible du Ministère des Finances » (1), n'est pas un facteur favorable.

(1) *Le Monde* du 9 janvier 1965.

3° LES TRAVAUX DE RECENSEMENT

Quoi qu'il en soit du statut réel de l'I. N. S. E. E., cet organisme a poursuivi ses travaux de recensement.

Il a réalisé, notamment en 1965, et prévoit de poursuivre en 1966 l'exécution d'un ensemble d'enquêtes, périodiques ou non, auprès des ménages ou des chefs d'entreprise permettant de recueillir la documentation de base nécessaire à la connaissance des données fondamentales relatives à l'emploi, aux revenus, aux prix, à la consommation et à la conjoncture économique.

En 1965 ont été développés des travaux statistiques dans le domaine des revenus (exploitation de documents fiscaux) et de l'observation des prix.

A dater de 1966, il est prévu d'effectuer chaque année un recensement annuel des agents de l'Etat. Ce recensement permettra en particulier de combler une lacune grave des estimations annuelle d'emplois par branche. Ce recensement sera exécuté au moyen d'un état collectif d'effectifs, rempli pour chaque service, par les ordonnateurs ou liquidateurs de traitement.

En outre, des enquêtes spécialisées, non permanentes, sont réalisées en principe une fois tous les quatre ou cinq ans pour la préparation des plans, telles que l'enquête sur les dépenses de vacances effectuée en 1964-1965, l'enquête sur les dépenses d'assurances (1965), l'enquête sur les dépenses de transports (1966), l'enquête sur les dépenses d'équipement des ménages (1966).

Par ailleurs, les recensements démographique, industriel et des transports, exécutés en 1962-1963 et 1964, sont à un degré d'exploitation variable.

Le recensement démographique :

En ce qui concerne le recensement démographique, ont été publiés :

— en novembre 1962, la population légale des communes, des cantons, des arrondissements et des départements ;

— en mai 1963, une deuxième série de fascicules départementaux avec des renseignements complémentaires sur les communes, notamment la variation de la population entre 1954 et 1962 ;

— fin 1964, le volume traditionnel « population légale » qui comporte des présentations synoptiques des données départementales et quelques résultats particuliers.

L'I. N. S. E. E. a procédé, en outre, au dépouillement d'un échantillon au 1/20 des questionnaires pour définir la pyramide des âges, la population active par professions, branches d'activité économique et catégories socio-professionnelles, la description des ménages, la composition, l'équipement et l'occupation des logements, etc.

Les résultats de ce sondage au 1/20 sont largement publiés à la fois dans une série de vingt et un fascicules régionaux parus de décembre 1964 à juin 1965 et dans une série de volumes pour la France entière, qui sera achevée fin 1965.

Enfin, le dépouillement complet du recensement sera publié en fascicules départementaux qui paraîtront en 1966.

Ainsi sera-t-on amené à envisager dans un avenir prochain un nouveau recensement démographique. Sa date n'est pas encore fixée, mais il apparaît que la connaissance détaillée de la structure de la population est un élément fondamental pour la préparation du Plan et pour sa régionalisation. Il peut, dans ces conditions, s'avérer indispensable d'effectuer le prochain recensement en 1968 afin de disposer de ses résultats pour la préparation du VI^e Plan.

Le recensement industriel :

En ce qui concerne le recensement industriel, la collecte et la vérification des questionnaires étaient achevées à la fin du troisième trimestre 1964.

L'exploitation, actuellement en cours, a été scindée en plusieurs phases, afin que la publication des résultats soit échelonnée dans le temps : le programme des publications tend à satisfaire non seulement les objectifs proprement nationaux, mais aussi les demandes des instances internationales, et notamment celles de l'Office statistique des Communautés européennes.

La première phase d'exploitation concerne les questionnaires généraux d'« entreprise » et d'« établissement ». Ils sont la source des publications nationales et régionales, par secteur d'entreprises et secteurs d'établissements, définis par référence à la Nomenclature des Activités économiques, relativement aux variables : emploi — charges salariales — valeur ajoutée — investissements — bilan — parc de véhicules — consommation d'énergie.

L'exploitation est terminée pour la tranche des petites entreprises mais le programme d'exploitation ne sera réalisé pour la tranche des moyennes et grandes entreprises que durant le premier semestre 1966.

La deuxième phase d'exploitation concerne les questionnaires « spécifiques » d'activités.

Ils sont la matière première des résultats nationaux et régionaux par « branche » et par « produit », portant sur les variables : main-d'œuvre ouvrière — productions et livraisons — échanges interbranches — consommations.

Les premiers résultats de l'exploitation préliminaire seront disponibles à la fin de cette année.

Le recensement des transports :

Quant au recensement des transports, commencé à la fin de 1963, il ne s'est terminé qu'en 1964.

De nombreuses enquêtes par voie postale et par enquêteurs ont été ensuite nécessaires pour compléter les questionnaires et les rendre comparables entre eux.

Les opérations de chiffrement seront terminées d'ici quelques semaines pour les petites entreprises, à la fin de l'année pour les grosses entreprises.

Une exploitation provisoire des réponses sur les principales variables a été effectuée en 1965. Elle a notamment été utilisée lors des travaux préparatoires du V^e Plan. Elle fera l'objet d'une publication par l'I. N. S. E. E. en octobre 1965.

L'exploitation détaillée des résultats du recensement débutera à la fin de l'année 1965.

Le recensement de la distribution :

L'exécution du recensement de la distribution, initialement prévue pour 1965, puis pour 1966, a été reportée au printemps de 1967.

Les sommes inscrites à ce titre aux budgets de 1964 et 1965 ont permis une mise en condition partielle des fichiers des entreprises et des établissements commerciaux, base indispensable pour l'exécution du recensement.

Parallèlement ont été engagées les premières études méthodologiques ; celles-ci se développeront dès la création du Comité du Recensement de la Distribution, comité auquel participeront des professionnels et des représentants des différentes administrations, et qui chargera différents groupes de travail d'étudier les divers problèmes posés par l'exécution de ce premier recensement de la distribution (définition du champ du recensement, préparation des questionnaires, organisation de la collecte). Ce comité sera prochainement créé, dès la signature, par tous les ministres intéressés, du décret prévoyant l'exécution du recensement.

III. — L'évolution des prix et le plan de stabilisation.

Votre Rapporteur n'a pas l'intention d'examiner l'ensemble de la politique gouvernementale en matière de prix qui a d'ailleurs fait l'objet d'importants développements dans le rapport général de la Commission des Finances. Il tient cependant à présenter quelques observations, à la fois sur la mesure de l'évolution du coût de la vie et sur cette évolution même, et sur les dérogations apportées au plan de stabilisation.

1° LA MESURE DE L'ÉVOLUTION DU COÛT DE LA VIE

Il faut toujours avoir présent à l'esprit que l'évolution réelle du coût de la vie est traduite assez imparfaitement par les indices de prix de détail et ne pas attribuer à ces indicateurs une valeur absolue. « Il est évident que la variation d'un indice unique des prix n'a qu'un rapport étonnamment lointain avec la réalité physique qu'il prétend décrire », déclarait M. Edmond Giscard d'Estaing dans un article intitulé *Les indices sont menteurs* (1). « L'hérésie consiste à supposer aux chiffres une valeur qu'ils n'ont pas, à raisonner sur eux comme s'ils constituaient toutes les données du problème social et à leur donner la primauté par rapport au jugement du bon sens et à l'expérience vivante et réelle de chacun de nous ». C'est en ayant présentes à l'esprit ces observations que nous allons évoquer l'évolution des indices de prix depuis un an.

Il est toutefois apparu nécessaire à votre Rapporteur de souligner auparavant l'anachronisme de l'indice des 179 articles. Institué en 1957, l'indice dit « des 179 articles », qui sert de référence pour l'indexation du salaire minimum interprofessionnel garanti, a incontestablement vieilli. Pour tenir compte de ce vieillissement et dans l'intention d'améliorer le sort des travailleurs rémunérés au niveau du S. M. I. G., le Gouvernement, à plusieurs reprises depuis 1962, a mis en œuvre une politique de relèvement volontaire de ce salaire, indépen-

(1) *La Vie française* du 4 septembre 1964.

damment de l'évolution du coût de la vie. Par ailleurs, le Gouvernement a fait connaître à plusieurs reprises qu'il était conscient du fait que l'indice des 179 articles ne correspondait plus à la structure des consommations des familles françaises de condition très modeste. Enfin, M. Valéry Giscard d'Estaing a lui-même déclaré devant le Conseil économique et social lors de l'exposé qu'il avait fait sur la situation économique le 8 juillet 1964, que « le Gouvernement se proposait de n'utiliser désormais que l'indice des 259 articles comme référence objective de l'évolution des prix et quelles que soient les conséquences législatives attachées à cette constatation (1).

Dans ces conditions, on peut se demander pourquoi est maintenu un indice considéré comme si peu représentatif que le Gouvernement est amené à s'en affranchir dans un souci, heureux d'ailleurs, de relèvement des rémunérations les plus basses.

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan est donc amenée à demander au Gouvernement d'indiquer au Sénat s'il entend substituer à l'indice des 179 articles un nouvel indice traduisant plus fidèlement la structure de la consommation des familles françaises de condition très modeste, ou s'il entend simplement substituer à l'indice des 179 articles celui des 259 articles ?

2° L'ÉVOLUTION DU COÛT DE LA VIE

A. — *L'évolution de l'indice des prix de détail.*

Le 12 septembre 1963, le Gouvernement mettait en œuvre un plan de stabilisation économique et financière qui a marqué depuis lors l'évolution de la conjoncture tant en ce qui concerne la production que les prix.

Ce plan a ralenti nettement la hausse du coût de la vie qui atteignait le rythme de 5 % par an dans les mois précédant son lancement et a été ramenée à une cadence légèrement supérieure à 2 1/2 % par an : du mois d'août 1964 à août 1965, la hausse des prix n'a, en effet, atteint que 2,6 % et elle avait été de 2,75 % dans les douze mois précédents.

(1) Selon l'Agence économique et financière.

Ainsi, voisine de 2 1/2 %, la hausse des prix en France a été inférieure à celle de nos voisins : 3,15 % en Allemagne, 4 % en Italie, 4,3 % en Grande-Bretagne et 7 1/2 % aux Pays-Bas.

Il faut toutefois souligner que les Etats-Unis continuent de nous donner la leçon, leurs prix de détail n'ont augmenté que de 2,3 % de septembre 1963 à juin 1965, alors que le coût de la vie a monté, chez nous, dans le même temps et en dépit du blocage des prix par les pouvoirs publics, de 4,5 %. Il faut également souligner que des germes de hausse rapide subsistent dans notre économie : le prix du bifteck continue à monter au rythme de 5 % l'an, les charges de logement de 8 à 10 % et le coût des « services » de plus de 5 %. On doit constater, à ce propos, que d'après l'indice, les prix des restaurants ont augmenté de plus de 15 % d'août 1963 à août 1965. Quant au prix des places de cinéma, il est actuellement supérieur de 17 % à celui d'août 1964. Enfin, les produits manufacturés dont les prix ont pourtant été bloqués au stade de la production, ont encore augmenté de 1 1/2 % en un an au stade du détail. Par ailleurs, l'indice du coût de la construction a progressé de 176 à 188, c'est-à-dire de 6,8 % de juillet 1964 à juillet 1965.

Il faut donc reconnaître que s'il a exercé un effet indéniable de ralentissement de la hausse des prix, le plan de stabilisation, qui a maintenant deux ans, n'a pas encore abouti à la stabilité. Et de même que l'on pouvait se demander l'an dernier si le niveau général des prix entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1965 évoluerait de façon aussi favorable que le prévoyait le Gouvernement, c'est-à-dire la quasi-stabilité, de même on peut craindre que la hausse du coût de la vie en 1966 sera supérieure à la prévision gouvernementale de 1,8 %.

B. — *Les dérogations apportées au plan de stabilisation.*

La quasi-totalité des dérogations accordées au blocage des prix à la production, édicté le 12 septembre 1963, a été fondée sur la hausse des matières premières et composants, que ceux-ci soient d'origine nationale ou importés. Parmi les principales dérogations accordées à ce titre, on relève :

Industries agricoles et alimentaires : répercussion de la hausse des cours de la viande de porc et de bœuf, des fruits et légumes, des corps gras d'origine tropicale et du café.

Industries métallurgiques, mécaniques et électriques : répercussion de la hausse survenue sur la quasi-totalité des métaux non ferreux sur les marchés mondiaux : cuivre, zinc, plomb, manganèse et, plus récemment, l'aluminium.

Industries chimiques et pharmaceutiques : répercussion des hausses intervenues sur les métaux non ferreux et, par conséquent, sur les sels, oxydes et leurs composés, sur de nombreux composants d'origine ultramarine entrant dans la fabrication des produits pharmaceutiques, enfin sur les huiles essentielles utilisées par l'industrie de la parfumerie.

Industries textiles : des dérogations accordées aux stades successifs de la filature, du tissage et de la confection ont autorisé la répercussion des hausses très sensibles relevées sur les marchés mondiaux de la laine et du jute et, dans une moindre mesure, sur celui du coton.

Industries du bois et de l'ameublement : des autorisations de hausse ont été accordées progressivement aux divers stades de processus de fabrication en vue de permettre la répercussion des hausses constatées sur les cours des bois d'importation, tropicaux ou non, puis sur le cours des bois indigènes.

Industries du cuir et de la chaussure : la répercussion des hausses survenues sur le cours des cuirs a été admise pour les industries de la tannerie et de la mégisserie.

La plupart de ces dérogations ont prévu une répercussion en valeur absolue des hausses relevées sur les cours des matières premières et composants, les baisses éventuelles étant répercutées dans les mêmes conditions, ce qui s'est produit notamment à l'occasion du retournement des cours de certains métaux non ferreux.

Par ailleurs, compte tenu des conditions de la concurrence internationale, certains produits industriels ont été mis en liberté totale, tels les suifs, les cuirs bruts et les filés de lin.

En outre, les Préfets ont reçu délégation de compétence pour accorder des dérogations dans le secteur des matériaux de construction, au vu des conditions d'exploitation qui ne peuvent être valablement appréciées que sur le plan local.

Quant aux rares dérogations accordées, après des enquêtes locales approfondies, à certaines branches ou à certaines entreprises pour des raisons autres que la hausse des matières premières, elles ont été fondées sur des motifs d'ordre essentiellement social,

lorsque le maintien du niveau des prix aurait été de nature à conduire à des licenciements ou à des cessations d'activité. Les principales autorisations accordées à ce titre concernent la ganterie, la coutellerie et la filature de laine cardée.

Enfin, en ce qui concerne les hausses autorisées des tarifs, il convient de noter que l'arrêté du 20 novembre 1963 n'avait prévu que le blocage des travaux à façon effectués pour le compte d'industriels et de certains services limitativement énumérés.

Les principales dérogations concernent :

- le secteur de la publicité, pour lequel des autorisations de hausse plafonnées ont été accordées en fonction de l'augmentation de tirage des supports ;
- le secteur des agences de presse ;
- l'imprimerie de presse ;
- les laboratoires cinématographiques ;
- les services d'entretien pour le compte des industries et des particuliers.

En outre, délégation de compétence a été donnée aux Préfets en vue d'accorder, après enquête et dans certaines limites, des autorisations de hausse des tarifs de garages publics.

Il faut également observer que seuls les prix des produits industriels à la production, les prix des travaux à façon et le prix de certains services ont fait l'objet d'un blocage au titre des arrêtés du 12 septembre et du 20 novembre 1963. Il en résulte que sont demeurés libres les prix des produits importés, les prix agricoles à la production, les prix de nombreux services, enfin les prix aux divers stades de la distribution, sous réserve, dans ce dernier cas, des mesures de taxation ou de réglementation des marges commerciales pour un certain nombre de produits alimentaires de grande consommation.

On peut affirmer que, dans l'ensemble, les prix industriels à la production ont peu varié (1), réserve faite des incidences

(1) Evolution de l'indice général des prix de gros (base 100 en 1949) :

	Septembre 1963.	Juillet 1965.
Matières premières industrielles.....	214	226
Produits industriels transformés.....	192,4	196,9
Produits importés. Ensemble.....	181,3	186,5
dont :		
— matières premières industrielles.....	181,7	195,9
— céréales	178,3	174,8
Charbons « crus » français.....	217	216

des dérogations accordées. Encore doit-on noter que les possibilités d'augmentation accordées par dérogation au blocage n'ont pas toujours pu être pleinement utilisées par leurs bénéficiaires en raison de la concurrence étrangère qui s'est exercée dans plusieurs branches industrielles.

D'autre part, la Direction générale du Commerce intérieur et des Prix a exercé sur les prix une surveillance attentive qu'attestent les 15.000 contrôles effectués au stade de la production depuis la mise en œuvre du plan de stabilisation et les 800 procès-verbaux dressés pour majorations illicites relevées à ce même stade. Les tensions les plus vives sur les prix ont été relevées, dans l'ordre, dans les secteurs des matériaux de construction, des industries du bois, des produits laitiers et de la salaison ; près des deux tiers des procès-verbaux concernent ces seuls secteurs.

C. — *Les contrats de stabilité.*

Indépendamment des dérogations, le Gouvernement a recherché un système qui, tout en donnant des garanties juridiques et en conservant les avantages de la stabilité, apporterait aux industriels une certaine liberté de manœuvre et leur redonnerait la possibilité d'agir sur leurs prix, sans solliciter d'autorisations particulières et de mieux s'adapter à la concurrence nationale et internationale.

Les représentants d'une profession peuvent être autorisés, par dérogation aux dispositions de l'arrêté du 12 septembre 1963, à déterminer librement et sous leur responsabilité les prix des produits qu'ils fabriquent au stade de la production, à condition de compenser les hausses éventuelles par des baisses sur d'autres articles.

Une autorisation de cet ordre a été donnée par arrêté du 2 mars 1965 aux fabricants d'appareils ménagers. Les conditions mises à cette autorisation ne seront pas nécessairement reproduites dans les accords qui pourraient intervenir dans d'autres branches industrielles. Il convient cependant de les énumérer car elles précisent l'attitude du Gouvernement :

— les industriels doivent respecter les clauses et conditions figurant à l'engagement de stabilité des prix souscrit par les organisations professionnelles agissant pour l'ensemble de leurs mandats et déposés à la Direction générale des Prix et des Enquêtes économiques ;

— ils doivent, en outre, notifier leur adhésion à l'engagement de stabilité à la Direction des Prix et des Enquêtes économiques du département où est situé le siège de leur entreprise ;

— ils doivent enfin, sur demande de la Direction générale des Prix et des Enquêtes économiques ou de la Direction des Prix et des Enquêtes économiques du département où est situé le siège de leur entreprise, envoyer les barèmes spécifiant les prix à la production des produits qu'ils fabriquent, ainsi que les différentes conditions de vente applicables, quelles que soient leur nature et leur importance :

- a) Au 31 août 1963 ;
- b) A la date d'entrée en vigueur de l'arrêté de dérogation ;
- c) A la suite des modifications réalisées conformément à l'engagement de stabilité.

Les fabricants qui font l'objet d'une telle demande doivent ultérieurement adresser au service demandeur, lors de leur mise en application, les modifications à leurs barèmes.

Les fabricants qui ne veulent pas se plier à l'ensemble des obligations prescrites par l'arrêté de dérogation restent soumis aux dispositions de l'arrêté de blocage du 12 septembre 1963.

L'engagement de stabilité lui-même, souscrit en application de l'arrêté du 2 mars 1965, comporte un certain nombre de précisions. Les entreprises sont autorisées à répercuter automatiquement les hausses de matières premières et les hausses licites des éléments incorporés. Elles devraient répercuter, le cas échéant, les baisses correspondantes. Les hausses de salaires ne sont pas, en revanche, considérées comme des motifs valables de modification de prix ; elles doivent rester compatibles avec la poursuite des objectifs généraux de stabilité économique.

La stabilité globale des prix doit être respectée dans le cadre de chaque entreprise selon un système de compensation des prix. En tout état de cause, les entreprises doivent respecter le prix des modèles les moins chers et s'engager à continuer à en alimenter le marché sous réserve qu'ils fassent l'objet d'une demande suffisante.

A l'expiration du délai d'un an à compter de la publication de l'arrêté de dérogation et en l'absence d'une nouvelle décision

concernant les prix des produits visés par celui-ci, les prix continueront d'être établis dans les conditions prévues par l'engagement de stabilité.

*

* *

Il est donc incontestable que le Gouvernement cherche à assouplir la rigidité de son plan de stabilisation. Jusqu'alors, les mesures d'assouplissement sont minces car les dérogations sont exceptionnelles et la liberté conférée par les engagements de stabilité n'est que conditionnelle et partielle.

Comme le remarque M. Louis Vallon, Rapporteur général de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale : « On ne peut que souligner la contradiction d'une politique qui, d'une part, tend à la vérité des taux et à la restauration de l'économie de marché et, d'autre part, maintient les prix à des niveaux artificiels, sans paraître se préoccuper des distorsions qui peuvent en résulter. Ne serait-il pas, d'ores et déjà, possible de libérer les prix dans tous les secteurs exposés à la concurrence internationale ? »

Cette question, la Commission des Affaires économiques et du Plan du Sénat la pose également au Gouvernement.

IV. -- L'action des pouvoirs publics sur la distribution commerciale.

1° CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Le problème de la distribution commerciale est loin d'être résolu. Il demeure, comme le notait déjà M. le sénateur Jager, l'an dernier « le champ des plus âpres controverses doctrinales et économiques ».

Cependant, des efforts, dispersés certes, sont tentés pour améliorer la distribution tant au stade de gros qu'au stade de détail et les travaux des assises nationales du commerce en 1963 et en 1964, ont abouti à des propositions constructives que le Gouvernement a utilisées pour la préparation de textes destinés à favoriser la mise en œuvre d'une politique moderne de la distribution.

Sur le plan fiscal, le projet de loi étendant la taxe à la valeur ajoutée au secteur commercial peut avoir la prétention de généraliser, de simplifier le régime des taxes sur les chiffres d'affaires.

Le volume de crédits accordés aux entreprises commerciales s'est dans l'ensemble fortement accru ; les interventions du Crédit national, du Crédit hôtelier, du Crédit coopératif et des sociétés à caution mutuelle ont atteint un total de 639 millions en 1964 contre 635 en 1963 et 460 millions en 1962. Ces interventions ont permis le financement d'importants programmes d'équipement.

La loi n° 65-356 du 12 mai 1965 est venue modifier et compléter le décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne les baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage industriel, commercial ou artisanal.

La loi du 8 juillet 1965 relative aux conditions de modernisation du marché de la viande a jeté les bases d'une réforme nécessaire tant du point de vue sanitaire que du point de vue économique.

La mise en œuvre de la politique tendant à la création de marchés d'intérêt national s'est poursuivie, non parfois sans difficultés dues davantage à des contingences locales qu'aux principes mêmes qui sont à la base de la création de tels établissements. L'impré-

cision de certains textes, la carence du Gouvernement en ce qui concerne la non-application de réglementations qu'il a fixées pourront même conduire à des scandales concernant les difficultés financières auxquelles se heurtent certains marchés.

Indépendamment du problème des structures commerciales proprement dites, l'effort de formation des hommes s'est poursuivi par le développement d'écoles spécialisées en matière d'enseignement commercial. Enfin, on s'est préoccupé de mieux connaître l'activité commerciale française, ce qui a amené la création de la Commission des comptes commerciaux de la Nation.

2° LA COMMISSION DES COMPTES COMMERCIAUX DE LA NATION

Créée en 1963, cette Commission a pour mission d'apporter à la comptabilité nationale une mesure précise et chiffrée de l'activité commerciale française et de son coût.

Compte tenu, notamment, du nombre très important des petites entreprises à caractère familial, disposant trop souvent de comptabilités sommaires, de telles enquêtes s'avèrent difficiles. Il y a lieu, cependant, de combler les immenses lacunes qui existent dans ces domaines.

Durant l'année 1965, les travaux de la Commission se sont poursuivis à travers cinq groupes spécialisés composés de représentants de l'administration, des professions commerciales et de l'Université.

Le premier groupe est chargé de fixer la nomenclature des activités du champ d'investigation de la Commission et de dresser un tableau exhaustif des services rendus par les entreprises du secteur commercial.

Le deuxième groupe a pour mission d'établir les comptes de production, d'exploitation, d'affectation, de capital et financier des secteurs, des groupes homogènes d'entreprises ayant une même activité principale.

Le troisième groupe doit préciser la nature, l'importance et le coût des divers canaux de distribution, par produit ou groupe de produits ; cette recherche doit permettre de comparer des marges moyennes de distribution, selon les filières de vente.

Le quatrième groupe détermine le niveau et la structure des facteurs de production mis en œuvre au sein des entreprises : population active, charges et consommation intermédiaires, enfin, la formation brute du capital fixe.

Le cinquième groupe étudie les structures économiques, financières et juridiques de l'appareil commercial. Il lui revient de prévoir, pour l'avenir proche, et de projeter, à un terme plus lointain, les facteurs et modalités d'évolution de cet appareil.

Trois sortes d'études ont été achevées cette année :

— d'abord, la mise au point de plusieurs nomenclatures, qui ont été adoptées par la Commission en février 1965 et doivent permettre d'unifier et de normaliser l'ensemble des recherches à entreprendre pour l'avenir ;

— une monographie, conduite à la fois sous l'angle des comptabilités d'entreprises et de la comptabilité nationale, avec un tableau de passage entre les deux. Cette étude, indispensable pour mesurer de façon précise les lacunes de l'information et pour fixer un programme de recherches statistiques à long terme, doit être présentée à la Commission avant la fin de l'année 1965 ;

— enfin, deux premiers dossiers d'ensemble portant, l'un sur les structures de l'appareil commercial et l'autre sur la population active du commerce, par exploitation des recensements de la population de 1954 et 1962.

L'activité de la Commission est désormais orientée vers l'établissement de comptes globaux du commerce, selon les optiques propres à chacun des groupes de travail. Ces comptes garderont un caractère provisoire jusqu'à l'exploitation des résultats du recensement de la distribution, fixé à 1967, et à la préparation duquel la Commission participe activement. C'est à partir de ces résultats que des comptes commerciaux quasi définitifs pourront être présentés en cours d'exécution du V^e Plan.

*

* *

3° LA POLITIQUE DE CRÉDIT EN FAVEUR DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

L'action des pouvoirs publics a tendu à faciliter la modernisation de ces entreprises.

C'est ainsi que faisant suite à l'allongement de la durée des prêts de la Caisse centrale de Crédit hôtelier, industriel et commercial et à l'élévation de leur plafond, la Caisse nationale des Marchés

de l'Etat a été autorisée à augmenter de 20 % en moyenne le plafond des dépenses à ne pas dépasser par les emprunteurs au mètre carré de surface à moderniser.

De telles mesures ont pour conséquence d'augmenter les crédits accordés au commerce ; si les renseignements recueillis pour l'année 1965 et qui confirment cette tendance ne peuvent pas être encore exactement chiffrés, la comparaison du montant des crédits consentis au commerce de 1962 à 1964 montre, d'une part, l'importance des efforts consentis et, d'autre part, une évolution dans les moyens de financement mis en œuvre.

Evolution du montant des crédits consentis au commerce.

(En millions de francs.)

O R I G I N E	1962	1963	1964
Crédit national	224	316	260
Caisse centrale de crédit hôtelier, commercial et industriel	76	100	125
Caisse centrale de crédit coopératif	34	37	46
(dont Coopératives de détaillants)	(12)	(20)	(25)
Société de caution mutuelle	135	182	208
Marché financier (y compris S. D. R.)	196	380	394
Total	665	1.015	1.033

4° L'ENCOURAGEMENT AUX RECHERCHES DANS LE DOMAINE COMMERCIAL

Les crédits affectés au chapitre 44-80 (300.000 F) sont reconduits d'année en année depuis 1961.

Les recherches se développent dans les trois directions suivantes :

— amélioration des connaissances statistiques sur la structure et l'évolution du commerce ;

— étude des problèmes économiques en ce qui concerne plus précisément les méthodes modernes de gestion des entreprises commerciales ;

— aspects psychologiques et sociologiques des processus de modernisation mis en œuvre dans le secteur commercial.

A. — *Amélioration des connaissances statistiques.*

En cette matière, les crédits ont principalement été utilisés pour le développement des activités de l'Association française de Recherches et d'Etudes statistiques commerciales. Cet organisme a été ainsi en mesure d'intensifier ses actions dans les domaines suivants :

— enquête permanente d'ordre purement statistique sur les variations globales de l'appareil commercial français quant au nombre des établissements et des points de vente dans le commerce de gros et de détail ;

— enquête sur la structure départementale du commerce afin de connaître le réseau de distribution pour chaque branche d'activité et la contexture respective du commerce urbain et du commerce rural. Cette enquête, menée jusqu'à maintenant dans quinze départements et à Paris, révèle l'importance du phénomène de désécialisation et l'ampleur des ramifications commerciales, quel que soit le type des entreprises considérées ; elle renseigne les producteurs et fabricants sur l'importance et la complexité des débouchés.

B. — *Etude des problèmes économiques.*

Un certain nombre d'organismes ont été encouragés à entreprendre des recherches fondamentales et appliquées.

Ainsi, le Centre d'Etudes du Commerce a mené à bien une enquête sur le commerce rural commencée en 1963 ; elle va permettre de déterminer les données fondamentales actuelles du commerce rural, les problèmes auxquels il se trouve confronté, ses orientations futures, etc.

Parallèlement, le Centre d'Urbanisme commercial a réalisé une étude sur l'évasion du pouvoir d'achat hors des grands ensembles neufs ; cette étude a donc pour objet de déterminer l'importance et la nature de cette évasion ; cette exploitation permettra de déterminer l'appareil commercial optimum destiné à desservir tel ou tel grand ensemble ; ainsi, les commerçants qui y seront implantés posséderont des indications pour combattre l'influence du centre-ville ou du pôle d'attraction voisin. On tiendra compte, bien sûr, de l'intérêt des consommateurs et l'on retiendra

pour certaines fonctions commerciales la notion de complémentarité afin d'éviter des investissements dispendieux et finalement non rentables.

Une aide a été également accordée à l'Ecole pratique des Hautes Etudes pour continuer ses recherches portant sur l'attraction commerciale des villes et pour élaborer une théorie de l'implantation et du perfectionnement des centres commerciaux de gros.

Enfin, les crédits inscrits au chapitre 44-80 ont permis de développer les activités et recherches des Instituts d'Administration des Entreprises de Marseille, de Bordeaux et de Rennes.

C. — *Recherche d'ordre psychologique et sociologique.*

Le travail poursuivi dans ce domaine a consisté à évaluer les besoins français pour la période 1965/1970 en matière de population active employée dans la distribution, à élaborer une nomenclature valable des fonctions commerciales (utilisée en particulier pour les opérations de recensement), et à déterminer les modes de formation correspondants en vue d'une réforme de l'enseignement commercial.

5° L'ASSISTANCE TECHNIQUE AU COMMERCE ET L'ENSEIGNEMENT COMMERCIAL

Les crédits inscrits au budget de 1966 (chap. 44-82) sont de 2.600.000 F contre 2.460.000 F en 1965.

A. — *Assistance technique.*

On peut classer sous cette rubrique trois catégories d'actions destinées à permettre aux commerçants de mieux comprendre le sens nouveau des problèmes qui leur sont posés et de s'adapter plus facilement à leurs exigences.

a) Formation d'assistants techniques du commerce.

Le Centre de formation des assistants techniques du commerce et consultants commerciaux remplit une double mission :

- formation chaque année d'une promotion de 30 à 40 A. T. C. ;
- perfectionnement permanent des promotions antérieures.

A la fin de cette année, près de 200 A. T. C. seront en fonctions. Le bilan de leur activité est très positif, tant l'influence qu'ils ont exercé sur les commerçants a été grande. Cette action se solde par des millions d'interventions individuelles au niveau des entreprises et un nombre considérable de conférences.

L'expérience tentée en 1961 mérite d'être poursuivie, intensifiée ; on peut se demander du reste si les A. T. C. actuellement en fonctions, et dont le nombre est encore très insuffisant, disposent de tous les moyens appropriés pour remplir leurs tâches multiples.

b) Vulgarisation des techniques modernes de commercialisation.

Il s'agit de faire bénéficier les commerçants de toutes les informations nécessaires pour qu'ils assurent une bonne gestion de leur entreprise, de les informer sur l'évolution des techniques, des structures et des méthodes nouvelles de distribution.

Ces informations leur sont dispensées selon des formes diverses telles que : conférences, journées d'informations, séminaires d'études, presse spécialisée, etc.

Le Centre d'Etudes du Commerce, le Service interconsulaire du Commerce et de la Distribution, l'Institut français du Libre Service, organismes subventionnés, concourent à la mise en œuvre de ce programme.

c) Aide aux centres de productivité commerciale.

Compte tenu du développement des initiatives professionnelles et de l'intérêt certain qui s'attache à les promouvoir et à les soutenir, les crédits inscrits à ce poste ont été justement augmentés.

Les promoteurs de ces centres de productivité ont le souci de permettre à des commerçants d'améliorer leurs connaissances en matière de méthodes de gestion en leur donnant l'occasion de participer à des sessions de formation. Les pouvoirs publics encouragent de telles initiatives en prenant à leur charge une partie des frais (25 à 50 %) occasionnés par le financement des programmes.

Peu nombreuses au départ, les initiatives de ce genre se multiplient : mais par manque de crédits, la moitié des projets seulement ont pu être ainsi réalisés. Il est à craindre que l'augmentation des crédits prévus se révèle insuffisante.

B. — *Enseignement commercial.*

Deux catégories d'actions sont rangées sous cette rubrique :

- création d'écoles spécialisées ;
- développement de l'enseignement de la gestion commerciale.

a) *Création d'écoles spécialisées.*

Il s'agit d'encourager la création d'établissements d'un type nouveau, s'adressant à un public particulier constitué par des jeunes gens pourvus d'une bonne formation générale et d'une expérience professionnelle minimum. L'objet de ces établissements consiste à fournir aux jeunes commerçants les moyens de se perfectionner dans l'étude de méthodes nouvelles de gestion et d'organisation commerciale et à fournir en même temps aux entreprises des possibilités de former leur personnel d'encadrement.

Onze écoles spécialisées de ce genre fonctionnent actuellement à Colmar, Strasbourg, Rouen, Avignon, Nantes, Belfort, Clermont-Ferrand, Metz, Marseille, Roubaix et Toulouse.

Le financement de ces établissements est assuré, dans sa plus grande partie, par les budgets des Chambres de commerce qui prennent à leur charge les dépenses de premier établissement. L'Administration apporte sa contribution en accordant une subvention de fonctionnement au cours des premières années.

D'autres projets de création de tels établissements sont en cours d'études. Mais la modicité des crédits dont disposera l'Administration peut rendre sa participation de plus en plus précaire.

Quoi qu'il en soit, l'augmentation de la dotation prévue sur ce poste permettra de faire face en 1966 aux dépenses nouvelles provoquées par les écoles créées récemment et au soutien à accorder à des extensions de certains établissements.

b) *Développement de l'enseignement de la gestion commerciale.*

Une aide permanente de l'ordre de 220.000 F est apportée à la section « Commerce » du Centre de Recherches et de Productivité de l'Enseignement technique (C. E. R. P. E. T.) ; cet organisme a pour mission de permettre au corps enseignant de s'informer des méthodes nouvelles de gestion des entreprises commerciales.

Par ailleurs, depuis 1962, quatre instituts de préparation à l'administration des entreprises (Paris, Aix—Marseille, Bordeaux, Rennes) participent à l'élaboration de programmes d'enseignement commercial supérieur en matière de méthodes de gestion et d'administration. Leur mission est triple : formation des étudiants, perfectionnement des cadres et des dirigeants en fonctions, recherches posées par la gestion des entreprises.

Le crédit prévu pour 1966 permettra d'assurer la promotion de ces nouveaux enseignements.

6° L'AIDE AUX ORGANISATIONS DE CONSOMMATEURS

Le crédit de 300.000 F inscrit au budget de 1965 a été majoré de 20.000 F provenant d'un report de crédits de l'année 1965. Il est réparti, sous le contrôle de la Division générale du Commerce intérieur et des Prix, entre huit organisations en vue de les aider à mener à bien leurs activités dans les domaines suivants : information et éducation des consommateurs, exécution d'essais comparatifs sur des produits de consommation offerts en concurrence sur le marché et publication de leurs résultats, participation aux Conseils consultatifs de l'économie, établissement et dépouillement de questionnaires d'enquête auprès des adhérents et correspondants des organisations sur les questions au sujet desquelles elles sont consultées.

Le montant de l'aide varie en fonction de l'intérêt que l'on croit devoir accorder à chacune des organisations bénéficiaires ; parmi celles-ci, l'Union fédérale de la consommation perçoit 115.000 F, l'Organisation générale des consommateurs 85.000 F, l'Union féminine, civique et sociale 35.000 F, la Confédération nationale des associations populaires familiales 25.000 F.

Des critiques parfois fondées se sont exprimées quant aux résultats acquis par de telles initiatives ; mais il est patent que les organisations de consommateurs ont un rôle important à jouer soit en signalant les abus, les procédés utilisés pour tourner la réglementation, soit et surtout sans doute, en agissant sur le comportement des consommateurs pour tenter de leur permettre de tirer le meilleur profit de la situation des marchés.

En fin de compte, cette aide peut sembler à certains inutile, à d'autres insuffisante ; on peut se demander si cet « éparpillement » de subventions permet d'atteindre les buts poursuivis. Il

serait intéressant de connaître pour chacune des organisations recevant des crédits d'Etat, son budget réel et le pourcentage des ressources provenant de ses membres.

7° LE TÉLEX-CONSOMMATEURS

L'action du Téléx-Consommateurs s'est manifestée en 1966 non seulement au moyen des émissions télévisées, à savoir la dépêche quotidienne et « Jeanne Hachète », mais aussi par l'intermédiaire de manifestations et notes documentaires.

La portée de la dépêche quotidienne s'est développée par une extension de son champ d'application et par sa décentralisation à l'échelon régional. Cette dépêche donne ainsi désormais des indications chiffrées sur les prix normalement pratiqués pour des produits industriels de grande consommation en plus des indications relatives aux prix le plus communément appliqués pour des produits agricoles ou de la pêche.

Les informations sont fournies par des ménagères, appelées « correspondantes », par des services publics (Marine marchande, Agriculture, Direction générale du Commerce intérieur et des Prix), par des organismes privés comme les Syndicats de grossistes et de détaillants.

Au moyen de procédés auditifs, photographiques et d'animation, ce moyen d'information fait apparaître une double synthèse : d'une part, l'état du marché réel et d'autre part, la conjoncture la plus favorable pour le lendemain.

En ce qui concerne « l'état du marché réel », on peut se demander si les informations données sont réellement exploitables ; aussi, l'action de la dépêche nationale s'orientait-elle de plus en plus vers les prévisions pour les achats du lendemain.

D'autre part, le Téléx-Consommateurs a entrepris une action en vue de l'écoulement de productions momentanément pléthoriques. Ainsi des campagnes de propagande ont été entreprises en faveur de produits tels que les pêches, le raisin, les conserves de petits pois et de thon, la viande de porc et le poisson.

Une nouvelle action, qui a lieu une fois par mois, a été entreprise en 1965 en faveur de produits industriels de grande consommation et d'articles fabriqués à partir de ce produit.

En prévision de la rentrée des classes, les dépêches quotidiennes ont présenté les prix minima des articles suivants : blouses, chaussures, cartables, trousse, cahiers.

Enfin, la dépêche nationale a été complétée en 1965 par des émissions hebdomadaires de téléx-régionaux ; elles sont désormais assurées par huit émetteurs de province (Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nancy, Rennes, Strasbourg et Toulouse).

Il semble prématuré de porter un jugement sur l'efficacité de telles initiatives.

A côté de la dépêche quotidienne, existe la chronique hebdomadaire « Jeanne Hachète », d'une durée de trois minutes, qui se présente sous la forme de dessins animés. Cette information a porté, en 1965, sur des produits aussi bien alimentaires qu'industriels ; cherchant à éduquer les consommateurs, elle a abordé certains problèmes économiques, afin de les mettre à leur portée.

L'information à partir de laquelle cette chronique a été composée est l'aboutissement d'une étude en commun effectuée par les services publics, par les animateurs de Téléx-Consommateurs et par les professionnels intéressés.

En plus des émissions télévisées, l'action du Téléx-Consommateurs a pris la forme de manifestations organisées périodiquement. Au cours de celles-ci, qui ont pour thème un produit alimentaire ou industriel, un dialogue s'engage entre les professionnels intéressés et les consommateurs.

Au cours de l'année 1965, l'action de Téléx-Consommateurs s'est donc considérablement élargie. A la mission d'information se sont ajoutées des actions d'assainissement de certaines professions et d'incitation à la consommation de produits alimentaires en excédent saisonnier.

Malgré certaines réserves exprimées quant à l'efficacité de tels moyens d'information, votre Commission des Affaires économiques et du Plan a jugé que l'extension du champ d'action de Téléx-Consommateurs et de la « Dépêche quotidienne » permettrait une meilleure utilisation des crédits inscrits au chapitre 44-81.

V. — Les échanges extérieurs.

Afin de retracer l'évolution récente du commerce extérieur, il convient d'indiquer brièvement quels en ont été les résultats globaux avant d'analyser la structure des échanges par groupes de produits et par zones géographiques.

1° L'ÉVOLUTION GLOBALE

Les résultats des échanges extérieurs de marchandises durant les huit premiers mois de 1965 (toutes origines et toutes destinations), rapprochés de ceux des périodes correspondantes des années antérieures, figurent dans le tableau ci-dessous :

	HUIT MOIS 1963	HUIT MOIS 1964	HUIT MOIS 1965
Importations	27.839	33.086	33.049
Exportations	25.939	28.801	31.581
Solde	— 1.900	— 4.285	— 1.468
Pourcentage de couverture...	93	87	96

Cette comparaison fait apparaître les caractéristiques générales de l'évolution récente des échanges : rétablissement de l'équilibre, ralentissement de l'augmentation des échanges, stabilité des importations et progression des exportations.

Le rétablissement de l'équilibre.

Compte tenu de l'enregistrement douanier C. A. F. des importations et F. O. B. des exportations, le pourcentage de couverture des importations par les exportations au cours des huit premiers mois de 1965 correspond à un léger suréquilibre des échanges F. O. B.-F. O. B.

Ce redressement contraste avec la dégradation du taux de couverture observée depuis le premier semestre 1963 :

1 ^{er} semestre 1962.....	101 %.
1 ^{er} semestre 1963.....	92 %.
1 ^{er} semestre 1964.....	86 %.
1 ^{er} semestre 1965.....	94 %.
8 mois de 1965.....	96 %.

Le ralentissement de la progression des échanges.

Les résultats du premier semestre 1965 confirment, en l'accroissant, la tendance déjà manifestée par les résultats du deuxième semestre 1964.

Total import + export.....	1963	1964	2 ^e sem. 1964	1 ^{er} sem. 1965
	1962	1963	2 ^e sem. 1963	1 ^{er} sem. 1964
Indice	114	113	109	103

Malgré une reprise de l'expansion des échanges en juillet et août 1965, le taux d'accroissement pour les huit premiers mois de 1965 n'a été que de 5 % par rapport à la période correspondante de l'année antérieure.

La stabilité des importations.

Importations (toutes origines).				
1962/1961	1963/1962	1964/1963	1 ^{er} sem. 1965/1964	8 mois 1965/1964
+ 12,6 %	+ 16,1 %	+ 15,2 %	— 1,3 %	— 0,1 %

Ce phénomène qui s'est manifesté également dans les principaux pays industriels européens — à l'exception de l'Allemagne — a joué un rôle certain dans le rétablissement de l'équilibre des échanges, moins sensible toutefois que l'accroissement des exportations.

La légère reprise des importations qui s'est manifestée en France au cours de juillet et août 1965 mérite d'être notée ; toutefois, elle paraît encore trop récente pour permettre de conclure avec certitude à un renversement durable de la tendance.

La progression des exportations.

Les exportations ont continué à progresser :

	1963-1962	1964-1963	PREMIER semestre 1965-1964.	HUIT MOIS 1965-1964.
Exportations vers toutes destinations.	9,8 %	11,3 %	8 %	9,7 %
Exportations vers les pays étrangers à la zone franc.....	11 %	13 %	10,5 %	12,0 %

2° L'ANALYSE DES RÉSULTATS PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES

A. — Pays étrangers à la zone franc.

1° Résultats d'ensemble.

La part tenue par les pays étrangers dans l'ensemble des échanges continue à s'accroître :

	1963	1964	HUIT MOIS 1965.
Parts des pays étrangers dans l'ensemble des :			
Importations françaises	81,5 %	83,9 %	84,6 %
Exportations françaises	80,4 %	82,4 %	84,1 %

En valeur absolue, les échanges entre la France et les pays étrangers ont évolué comme suit (en millions de francs) :

	HUIT MOIS 1964.	1964	HUIT MOIS 1965
Importations	27.492	41.648	27.945
Exportations	23.730	36.591	26.573
Solde	— 3.762	— 5.057	— 1.372
Pourcentage de couverture.....	86 %	88 %	95 %

Les exportations ont continué à progresser au même rythme que précédemment, tandis que les importations ont marqué une pause :

	1964/1963	HUIT MOIS 1965/ huit mois 1964.
Importations	+ 17 %	+ 2 %
Exportations	+ 13 %	+ 12 %

2° Répartition géographique.

La part tenue par la C. E. E., dans le commerce extérieur français, continue à croître régulièrement (en pourcentage des échanges avec les pays hors zone franc) :

	PREMIER semestre 1960.	PREMIER semestre 1961.	PREMIER semestre 1962.	PREMIER semestre 1963.	PREMIER semestre 1964.	PREMIER semestre 1965.
Importations	37,2	39,6	42,1	43	43,8	45,1
Exportations	41	45,4	45,9	46,7	48	48,7

Cette évolution s'est accompagnée d'une diminution des échanges avec le Tiers Monde, c'est-à-dire les pays autres que les Etats-Unis, le Canada et les Etats membres de la C. E. E. et de l'Association européenne de libre échange (en pourcentage des échanges avec les pays hors zone franc).

	PREMIER semestre 1960.	PREMIER semestre 1961.	PREMIER semestre 1962.	PREMIER semestre 1963.	PREMIER semestre 1964.	PREMIER semestre 1965.
Importations	35,2	30,5	29,6	27,6	26,3	26,9
Exportations	27,6	25,2	25,9	24,9	23,3	24,2

3° Répartition par groupes de produits.

a) Importations :

Le tableau ci-dessous permet de comparer la structure des importations françaises au premier semestre des années 1964 et 1965 :

	1 ^{er} semestre 1964.	1 ^{er} semestre 1965.
Produits agricoles	13,3	14,8
Energie	13,6	13,3
Matières premières	18,7	17,1
Demi-produits	18	17,9
Biens d'équipement	22,9	23,2
Biens de consommation	13,4	13,6
Divers	0,1	0,1
Total	100	100

(En millions de francs) : 21.544 et 21.632.

Les différences les plus notables concernent l'accroissement de la part tenue par les produits agricoles, dû notamment à d'importants achats de produits laitiers, et le fléchissement des importations de matières premières ; ce dernier est entièrement imputable à la baisse des approvisionnements de l'industrie textile : la valeur des importations d'autres matières premières a augmenté de 7 % par rapport à celle du premier semestre 1965.

b) *Exportations* :

Le développement des exportations de demi-produits, stimulé par des ventes exceptionnelles de produits sidérurgiques vers les Etats-Unis, est le trait le plus caractéristique de l'évolution récente :

	1 ^{er} semestre 1964.	1 ^{er} semestre 1965.
Produits agricoles	16,1	15,6
Energie	3,7	3,5
Matières premières	11,7	11,4
Demi-produits	23,7	25,6
Biens d'équipement	22,1	21,9
Biens de consommation	22,1	21,6
Divers	0,6	0,4
	<hr/>	
Total	100	100

(En millions de francs) : 18.362 et 20.268.

Il convient de noter la part relativement importante des produits finis (biens d'équipement et biens de consommation) dans les exportations françaises, qui atteint 43,5 % du total au premier semestre 1965.

Les résultats récents, comparés avec ceux de 1959, font ressortir une progression de la part tenue dans les exportations par les ventes de produits agricoles et de produits finis, ce qui peut

être interprété comme une certaine amélioration dans la structure des échanges :

	1959	1 ^{er} semestre 1965.
Produits agricoles	10,6	15,6
Energie	4,1	3,5
Matières premières	14,3	11,4
Demi-produits	30,0	25,6
Produits finis	40,6	43,5
Divers	0,4	0,4
Total	100	100

L'accroissement du pourcentage des produits finis a pu être enregistré grâce au développement des ventes d'équipements qui a plus que compensé le fléchissement en valeur relative des biens de consommation, notamment des automobiles :

	1959	1 ^{er} sem. 1965.
Produits finis.....	40,6	43,5
dont :		
— équipements	15,7	21,9
— biens de consommation.....	24,9	21,6
— dont automobiles.....	12,4	7,5

B. — *Pays de la zone franc.*

1° Résultats d'ensemble.

Les échanges avec la zone franc ont atteint, en 1964 et durant les huit premiers mois de 1965, les chiffres suivants (en millions de francs) :

	1964	8 mois 1965.
Importations	8.083	5.104
Exportations	7.818	5.008
Solde	— 265	— 96
Pourcentage de couverture.....	97	98

La régression des échanges observée depuis un an affecte particulièrement les importations :

	1964/1963	8 mois 1965/1964.
Importations	+ 7 %	— 8 %
Exportations	+ 2 %	— 1 %

La part de la zone franc dans l'ensemble des échanges extérieurs français diminue régulièrement ; à l'importation elle est passée de 16,1 % en 1964 à 15,4 % durant les huit premiers mois de 1965, et à l'exportation de 17,6 % à 15,9 %.

2° Répartition géographique.

Les pays d'Afrique du Nord continuent de représenter plus de la moitié des *importations* françaises en provenance de la zone franc :

	1 ^{er} sem. 1964.	1 ^{er} sem. 1965.
Afrique du Nord.....	55,4	55,6
dont Algérie.....	(36,0)	(36,0)
D. O. M.....	6,8	10,0
Autres	37,8	34,4
	100	100

En revanche, leur part dans les *exportations* françaises (qui atteignait 68 % en 1959) ne cesse de diminuer, en raison notamment des mesures restrictives qu'ont dû prendre les autorités marocaines :

	1 ^{er} sem. 1964.	1 ^{er} sem. 1965.
Afrique du Nord.....	50,9	48,1
dont :		
Algérie	(31,9)	(30,9)
Maroc	(12,1)	(9,9)
D. O. M.....	8,2	11,4
Autres	40,9	40,5
	100	100

3° Répartition par groupes de produits.

La structure des *importations* en provenance de la zone franc est demeurée stable. Elle reste caractérisée par la part prépondérante des produits alimentaires (59 % au premier semestre 1965). Le pétrole et les matières premières (minerais, bois) ont représenté respectivement 22 et 17 % des importations au cours de la même période.

La part des produits finis est, avec 55 % au 1^{er} semestre 1965, sensiblement plus élevée que celle observée dans les *exportations* vers les pays étrangers (43,5 %). Les biens d'équipement, en accroissement, représentent environ la moitié de ce chiffre (cf. Tableau annexe III).

Sans vouloir se livrer à une analyse même succincte de toutes ces données, on peut toutefois en tirer les conséquences essentielles suivantes :

Pendant les huit premiers mois de 1965, les importations ont été supérieures à celles de la même période de 1963, mais sensiblement égales aux importations enregistrées pendant les huit premiers mois de 1964.

Pendant la même période, nos exportations sont supérieures, en 1965, à ce qu'elles étaient en 1963 et en 1964.

Le pourcentage de couverture est le suivant :

1963	93 %
1964	87 %
1965	96 %

Nous tendons ainsi vers un rétablissement de l'équilibre, vers une stabilité relative des importations et une progression des exportations.

Mais la progression de nos échanges tend vers un certain ralentissement, comme l'établit le tableau ci-dessous :

Importations+Exportations..	<u>1963</u>	<u>1964</u>	<u>1^{er} semestre 1965.</u>
	1962	1963	1 ^{er} semestre 1964.
Indice	114	113	103

En ce qui concerne les résultats par zones géographiques, la part tenue dans les échanges s'accroît avec les pays étrangers à la zone franc ; on note, par contre, une régression en ce qui concerne les échanges avec les pays de la zone franc ; elle affecte surtout les importations.

Il est intéressant de noter la progression de nos échanges au sein du Marché Commun.

De 1958 à 1964, nos exportations ont augmenté de 3,3 fois plus.

Les importations en francs de produits en provenance de la C. E. E. ont ainsi progressé durant la même période de :

Italie	5 fois plus ;
Pays-Bas	3,5 fois plus ;
Allemagne	2,8 fois plus ;
Union belgo-luxembourgeoise.....	2,6 fois plus.

On peut se demander quelles sont les conséquences du Marché Commun sur des pays comme la Grande-Bretagne et les U. S. A. Il faut conclure que ces pays ont encore un large accès dans les pays de la C. E. E. En effet, par rapport à 1958, la Grande-Bretagne a vu son commerce progresser de 2,7 fois plus avec les pays du Marché Commun, et les U. S. A. de 2 fois plus.

Il serait intéressant d'essayer de déterminer ce qu'eût été le volume des échanges de ces nations avec les pays de l'Europe occidentale si le Marché commun n'avait pas vu le jour ; il serait non moins précieux d'examiner si les courants d'échanges existant au sein de la C. E. E. pourraient être profondément modifiés au cas où le Marché commun disparaîtrait. Ce n'est point là notre sujet.

3° LE CENTRE NATIONAL DU COMMERCE EXTERIEUR

1° Propagande à l'étranger.

Cette activité se manifeste sous différents aspects, parmi lesquels :

— le bulletin d'information technique, qui tire mensuellement en six langues, à 35.000 exemplaires ;

— les fiches analytiques de la presse technique française.

Ces documents traitent des principaux articles parus dans la presse spécialisée française ; leur diffusion est assurée par les conseillers et attachés commerciaux ;

— les articles techniques destinés à être imprimés dans la presse spécialisée de soixante pays ;

— la diffusion des revues techniques à l'intention de spécialistes étrangers sélectionnés par les responsables de l'expansion économique ;

— les conférences techniques à l'occasion de manifestations françaises à l'étranger ;

— le cinéma et la télévision ;

— les foires, expositions et semaines commerciales à l'étranger.

Le programme de 1965 comporte la participation à huit foires internationales générales, trente-huit salons spécialisés internationaux et à trois expositions françaises spécialisées ; en outre, le C. N. C. E. diffuse à l'étranger des renseignements sur les foires et salons organisés en France.

2° Propagande en France.

Le *Moniteur officiel du Commerce et de l'Industrie*, organe du C. N. C. E., a pour mission de réunir, de commenter, de diffuser des textes réglementaires relatifs à l'exportation, de faire connaître les informations concernant les possibilités de débouchés à l'étranger et de vulgariser les conjonctures commerciales des pays étrangers.

Sa diffusion ne s'opère que par abonnement ; elle atteint un public d'environ 10.000 personnes.

Le C. N. C. E. collabore également, de façon permanente, avec la presse, la radio et la télévision, pour susciter ou orienter les actions à mener à l'étranger par les importateurs français.

3° Le service d'études des débouchés.

Ce service est chargé de toutes les études de marchés industriels et agricoles dont le programme est établi en liaison avec les secteurs professionnels.

Ces actions d'« animation », de recherches de débouchés constituent la finalité de l'activité du service ; c'est un des objectifs essentiels du C. N. C. E. ; on ne s'étonnera donc pas de l'importance des études entreprises et menées à bien.

C'est ainsi qu'au cours des huit premiers mois de 1965, l'activité de ce service a porté sur :

- 22 études de marchés pour des produits industriels ;
- 8 études de secteurs industriels ;
- 32 études de marchés agricoles ;
- 7 études générales de marchés nationaux.

Cinquante-cinq études ont été confiées à des stagiaires placés par le C. N. C. E. auprès des postes de l'expansion économique à l'étranger.

Le service d'études des débouchés a également fait paraître dans le courant de cette année une « analyse statistique du commerce extérieur » qui donne les résultats d'ensemble du commerce extérieur de la France et de ses principaux concurrents, tandis que dans le cadre des « statistiques des échanges internationaux », des études sur le secteur textile et habillement et sur celui des industries mécaniques se poursuivent activement.

4° Le service des renseignements commerciaux.

Il comprend sept bureaux géographiques, essentiellement chargés d'assurer la liaison avec les postes de l'expansion économique à l'étranger, d'informer les exportateurs français sur les débouchés offerts à notre production et de rechercher les producteurs les plus qualifiés pour répondre aux demandes reçues de l'étranger.

Ce service comprend également des bureaux spécialisés, tels que le bureau des grands travaux à l'étranger et celui des transports.

5° Le service des produits agricoles.

Il assume un rôle d'information, de conseil et de liaison, tant auprès des professionnels qu'auprès d'un certain nombre de services administratifs. Les renseignements sont communiqués à l'aide de bulletins spécialisés qui sont diffusés depuis plusieurs années. L'intérêt de tels documents va grandissant compte tenu du mouvement irréversible des échanges commerciaux. Un service de réglementation administrative, un service d'action régionale et des services de documentation complètent les structures très diversifiées du Centre national du commerce extérieur.

Programme d'action prévu en 1966.

Le C. N. C. E. poursuivra naturellement ses activités traditionnelles, mais les objectifs du V^e Plan de modernisation et d'équipement, qui impliquent une amélioration très sensible de la progression de nos ventes à l'étranger peut lui imposer plus que par le passé :

- d'éclairer, d'orienter, d'aider ses exportateurs ;
- de susciter des vocations nouvelles par une prospection systématique des entreprises dont les responsables n'ont pas encore consenti un effort suffisant pour exporter ou qui ne possèdent pas les moyens de prospector les marchés étrangers.

L'aide aux exportateurs déjà engagée sera renforcée par la mise sur pied d'actions concertées, par l'envoi à l'étranger de prospecteurs chargés de découvrir des possibilités d'exportation, de faire connaître les ressources qu'offre la productivité française, voire même d'amorcer la négociation d'opérations d'exportations.

Quand on voit qu'une augmentation de 60 % de nos exportations est prévue d'ici la fin de 1970, on se rend compte de l'importance de ces tâches.

C'est ainsi que l'on ne peut que se féliciter que, pour l'ensemble des actions à entreprendre, le projet de loi de finances prévoit, en addition au budget reconduit de l'année précédente, qui s'élevait à 22.067.230 F, un crédit de 3 millions de francs.

Il est permis, cependant, de souhaiter que pour mener à bien sa tâche ambitieuse, mais nécessaire, le C. N. C. E. puisse avoir à sa disposition, dans l'avenir, des moyens plus importants et que ses initiatives ne fassent pas double emploi avec des actions engagées par d'autres organismes concourant aux mêmes buts.

4° LES ORGANISMES D'EXPANSION ÉCONOMIQUE A L'ÉTRANGER

Créés à l'initiative du C. N. C. E., les Comités Franc-Dollar, Franc-Sterling, France-Europe de l'Est et France-Extrême-Orient ont poursuivi leur objectif tendant au développement des relations commerciales et industrielles avec l'Amérique du Nord, les pays de la zone sterling, les pays dits « de l'Est » et ceux d'Extrême-Orient et notamment de la Chine et du Japon.

L'activité essentielle de ces Comités comprend notamment des rencontres de professionnels pour discuter de problèmes financiers, techniques et économiques, des études comparées et prospectives de nos ventes, la rédaction de brochures donnant des conseils pratiques aux exportateurs, l'envoi de missions d'études de marchés en liaison avec le C. N. C. E. et l'accueil de délégations étrangères.

Il faut noter avec intérêt les initiatives récemment prises aux fins d'améliorer les échanges avec l'Europe de l'Est ; l'acte essentiel a été constitué par la signature de l'accord commercial franco-soviétique du 30 octobre 1964 ; mais, s'il est bon d'avoir une vue exacte des conséquences de cet accord, nos échanges avec l'U. R. S. S. ne représenteront que 2 % de notre commerce avec l'étranger, mais les commandes de matériels que les Soviétiques doivent passer annuellement à la France représentent 30 % de nos exportations actuelles.

En ce qui concerne le Comité France-Extrême-Orient, créé en 1965, son existence est trop récente pour juger de son efficacité ; des missions étrangères sont venues en France, son Président est actuellement en Chine ; sans doute de tels contacts permettront-ils d'améliorer le volume de nos échanges, notamment avec ce pays.

Signalons, enfin, la subvention prévue pour les chambres de commerce françaises à l'étranger ; elle sera répartie entre une trentaine d'entre elles en fonction de leur activité dans le domaine de l'expansion économique et de l'aide qu'elles apportent aux conseillers commerciaux et de l'intérêt des opérations de promotion et d'information qu'elles mènent en accord avec le C. N. C. E. (missions, études, foires, expositions).

CONCLUSION

En ce qui concerne le fonctionnement des Services, votre Commission des Affaires économiques et du Plan a apprécié les modifications administratives qui ont été apportées au Ministère des Finances et des Affaires économiques. Elle y voit un effort de rationalisation et le souci de mettre en place des structures répondant mieux aux données économiques modernes.

Votre Commission tient à rappeler tout l'intérêt qu'elle apporte au développement du rôle de l'Institut national de la Statistique et des Etudes économiques, tant les lacunes sont encore grandes, notamment dans le domaine de l'information économique. Aussi se félicite-t-elle de l'accroissement et de l'extension des activités de l'I. N. S. E. E. Son action sera véritablement efficace s'il continue à jouir de la plus totale indépendance ; ceci est à la base de l'objectivité des informations et des statistiques qu'il sera appelé à fournir ; leur exploitation rationnelle ne sera possible qu'à cette condition.

Quant aux problèmes relatifs au commerce intérieur, la Commission des Affaires économiques et du Plan a examiné l'évolution de la distribution, de la consommation et des prix.

En ce qui concerne la distribution, elle a jugé que si notre appareil commercial est en voie de modernisation, nombreuses sont encore les transformations à lui apporter et les mutations à engendrer.

L'étude de l'évolution de la consommation permet de se rendre compte de la répartition des richesses ; l'évolution montre que la région parisienne a nettement augmenté son pourcentage au cours des dix dernières années ; si certaines régions « pauvres » telles que la Champagne, le Languedoc, le Midi-Pyrénées et les Pays de la Loire ont augmenté plus que la moyenne nationale, certaines autres accentuent leur retard, tandis que des régions « riches », telles que le Nord et l'Alsace notamment, sont en régression.

Mais le comportement même du consommateur est difficile à déterminer ; les prévisions ne sont pas rigoureuses ; elles comporteront toujours une part d'imprévu et d'intuition ; la consommation

est davantage un phénomène psycho-sociologique qu'une loi scientifique. C'est ce qui explique sans doute les résultats insuffisants enregistrés par les organisations de consommateurs et les différents procédés utilisés pour orienter les consommateurs.

A ce sujet, soulignons l'extension du champ d'application du « Téléx-Consommateurs » et surtout sa nouvelle orientation qui tend à donner des informations plus exploitables.

De même qu'il s'agit d'éduquer le consommateur, il est non moins utile de former des commerçants dignes de ce nom ; l'assistance technique au commerce, l'aide aux centres de productivité commerciale et la création d'écoles spécialisées entrent dans ce cadre ; compte tenu de l'ampleur des tâches à accomplir, on peut se demander si les crédits accordés pour ces activités essentielles peuvent faire face aux immenses besoins.

Quant aux prix, une remarque tout d'abord s'impose : l'évolution réelle du coût de la vie est traduite assez imparfaitement par les indices des prix de détail. On en vient ainsi à stigmatiser l'indice dit des « 179 articles » et à se demander pourquoi le Gouvernement, conscient de son anachronisme, ne l'a pas encore remplacé par l'indice des 259 articles par exemple.

Quoi qu'il en soit, l'évolution de l'indice des prix de détail depuis le 12 septembre 1963 a subi un net ralentissement. Certes, le Plan de stabilisation qui en est la cause a subi des dérogations et on peut se demander si cette thérapeutique, utilisée peut-être tardivement, n'a pas eu pour conséquence de freiner certains secteurs de notre économie. Maints adoucissements nécessaires à sa rigueur ont été décidés, mais on doit veiller à juguler certains genres de hausse. S'il est nécessaire de les endiguer, il ne faudrait pas non plus maintenir artificiellement certains prix à leurs niveaux actuels. De tels errements auraient un jour des conséquences néfastes et pourtant les prévisions officielles de hausse pour 1966 (1,80 %) donnent quelques inquiétudes à ce sujet.

Enfin, abordant le commerce extérieur, votre Rapporteur tient à souligner que si la situation s'était dégradée en 1964, les résultats enregistrés durant le premier semestre de 1965 sont plus favorables.

Ainsi, les craintes exprimées lors de la discussion du budget de l'année 1965 ne se sont pas confirmées. Ceci est dû, notamment, au développement de l'action des hommes et des organismes char-

gés de la promotion des ventes à l'exportation. Il faut aussi louer la prise de conscience de notre appareil industriel et commercial qui s'est décidé à affronter les marchés extérieurs.

Si ces améliorations sensibles sont dues surtout au développement de nos échanges avec les pays de la C. E. E., il convient de noter la régression de nos échanges avec les Etats du tiers monde et avec les pays de la zone franc.

En outre, des appréhensions peuvent se faire jour en ce qui concerne le développement des échanges au sein de la C. E. E. Certes, au-delà des péripéties, on peut juger le mouvement comme irréversible. Il nous appartient d'agir en conséquence sans négliger de redoubler d'efforts pour accroître nos relations commerciales avec d'autres nations.

Le Marché Commun a stimulé l'économie française ; elle doit maintenant avoir d'autres ambitions.

Sous réserve de ces observations, votre Commission des Affaires économiques et du Plan donne un avis favorable à l'adoption des dispositions du budget du Ministère des Finances et des Affaires économiques qu'elle a examinées.

ANNEXE I

Evolution de l'indice des prix de détail sur lequel est indexé le S. M. I. G.

(179 articles. — Base 100 en juillet 1957.)

Décret du 17 septembre 1957 (J. O. du 20 septembre 1957) (deux hausses mensuelles successives de 2 % entraînent le mois suivant un relèvement de 2 % du S. M. I. G.).

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
1957	>	>	>	>	>	>	100	101	101,96	103,22	105,44	107,37
1958	109,71	110,47	111,39	112,35	112,57	112,84	113,14	113,49	113,72	113,89	113,34	113,65
1959	117	118,21	118,03	118,11	118,31	118,42	119,19	119,73	120,37	121,15	121,37	121,24
1960	122,12	122,51	122,26	122,28	122,73	122,25	122,52	123,12	123,21	123,27	123,12	123,09
1961	123,52	123,55	123,39	123,26	123,33	123,62	124,45	125,14	125,72	127,10	127,74	128,22
1962	128,90	128,74	129,45	129,56	130,11	131,10	132,04	131,43	131,70	132,10	133,07	133,66
1963	133,24	133,44	133,38	134,60	135,94	136,68	137,36	138,05	138,41	138,49	138,52	138,40
1964	137,88	137,58	137,37	137,61	137,83	138,51	139,20	139,51	139,66	139,90	140,13	140,33
1965	140,87	140,67	140,82	141,11	142,12	142,89	143,27	143,28	143,57	>	>	>

ANNEXE II

Indice des prix à la consommation des familles de condition modeste.

(259 articles, base 100 en 1962).

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
<i>1963 :</i>												
National	102,5	103,1	103,4	103,6	104	104,7	105,1	105,5	106,2	106,4	106,7	106,9
Paris	102,6	102,9	103,3	103,6	104	104,8	105,3	105,6	106,2	106,2	106,7	106,9
<i>1964 :</i>												
National	107,3	107,4	107,5	107,6	107,7	107,9	108,2	108,4	108,9	109,2	109,2	109,2
Paris	107,1	107,1	107,3	107,4	107,6	107,8	107,9	108,1	108,5	109,1	109	109,1
<i>1965 :</i>												
National	109,8	109,9	110,2	110,4	110,7	112,5	111,5	111,2	111,5	>	>	>
Paris	109,8	110	110,3	110,6	111	111,1	111,5	111,5	111,8	>	>	>

ANNEXE III

Balance des échanges avec les pays hors zone franc pour les huit premiers mois de 1965.
(En milliards de francs.)

	Importations.	Exportations.	Solde.
C. E. E.	9,75	9,87	+ 0,12
Allemagne	4,73	4,63	— 0,10
Italie	1,74	1,75	+ 0,01
Pays-Bas	1,20	1,12	— 0,08
U. E. B. L.....	2,08	2,37	+ 0,29
A. E. L. E.	3,03	3,92	+ 0,89
Grande-Bretagne	1,34	1,03	— 0,31
Suisse	0,58	1,40	+ 0,82
<i>Amérique du Nord</i>	3,02	1,59	— 1,43
Etats-Unis	2,76	1,39	— 1,37
Autres pays.....	5,83	4,89	— 0,94
Total	<u>21,63</u>	<u>20,27</u>	<u>— 1,36</u>

ANNEXE IV

Balance des échanges avec les pays étrangers par catégorie de produits.
(En milliards de francs courants.)

	1959			1964			PREMIER SEMESTRE 1965		
	Importations.	Exportations.	Solde.	Importations.	Exportations.	Solde.	Importations.	Exportations.	Solde.
Agriculture	2,50	2	— 0,50	5,80	6,03	+ 0,23	3,20	3,16	— 0,04
Energie	4,75	0,78	— 3,97	5,63	1,47	— 4,16	2,88	0,71	— 2,17
Matières premières et produits bruts.	4,50	2,71	— 1,79	7,45	4,23	— 3,22	3,71	2,32	— 1,39
Demi-produits	2,45	5,66	+ 3,21	6,83	8,86	+ 2,03	3,87	5,20	+ 1,33
Produits finis.....	4,78	7,70	+ 2,92	15,89	15,81	— 0,08	7,96	8,81	+ 0,85
Biens d'équipement.....	3,25	2,96	— 0,29	9,62	7,88	— 1,74	5,01	4,44	— 0,57
Biens de consommation.....	1,53	4,74	+ 3,21	6,27	7,93	+ 1,66	2,95	4,37	+ 1,42
Total	18,98	18,85	— 0,13	41,6	36,4	— 5,2	21,62	20,2	— 1,42

ANNEXE V

**Structure des échanges avec les pays de la zone franc, par catégorie de produits,
au premier semestre 1965.**

	IMPORTATIONS		EXPORTATIONS	
	Valeur.	Pourcentage.	Valeur.	Pourcentage.
<i>Agriculture</i>	2.346	59 %	673	18 %
dont :				
Céréales	21			
Fruits et légumes.....	785			
Boissons	485			
<i>Energie</i>	871	22 %	45	1 %
<i>Matières premières</i>	688	17 %	122	3 %
dont :				
Minerais et métaux non ferreux....	220			
Minerais de fer.....	73			
Fibres textiles, cuir.....	85			
Bois	175			
<i>Demi-produits</i>	37	1 %	812	21 %
dont :				
Chimie			533	
<i>Produits finis</i>	41	1 %	2.106	55 %
dont :				
Biens d'équipement.....			953	25 %
Biens de consommation.....			1.154	30 %
dont automobiles.....			369	
dont textiles.....			527	
<i>Or industriel et divers</i>			83	2 %
Total	3.984	100 %	3.841	100 %